

# Quelle **gestion financière** et **comptable** pour une CPTS ?

## Important

La gestion financière et comptable de la CPTS exige de la rigueur, cela demande du temps et des compétences particulières.

Le contrat ACI permet à la CPTS de recevoir des fonds publics, l'association a une responsabilité quant à l'utilisation de ces fonds = VIGILANCE

Les modalités générales de fonctionnement sont décrites dans les statuts de l'association (validation des comptes et des budgets, seuils d'engagement / paiement des dépenses, etc.)

## Spécificités métiers

Fonctions pouvant être externalisées

### Comptabilité et fiscalité



Saisie de comptabilité  
Établissement des comptes annuels  
Comptes-rendus financiers, etc.

Situation & déclaration fiscales

Expert comptable conseillé +  
commissaire aux comptes obligatoire

**Responsabilité légale du président & du trésorier, Intervention du coordinateur**

## Pour assurer la vie courante de l'association

### Gestion



Budget prévisionnel  
Indicateurs et suivi de gestion

Suivi des engagements et des dépenses (factures, commandes, règlements, cotisation des adhérents, etc.)

Rapport de gestion

Une particularité des CPTS :  
un financement avec des montants fixes + variables + l'étalement des versements

## Nos conseils si l'association a un/des salarié(s) :

- Externalisation de la paye si le salarié est employé directement par l'association (cabinet comptable)
- Contrôle simple de la facturation par l'association si recours à un groupement employeur

